

SNES

U.

LILLE

**BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE**

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

ISSN N° 039 - 6522 CPPAP N° 0605 S 05524
Directeur de la publication: M. DEVRED
Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE-SNES N° 247 Novembre-Décembre 2004

AUX SECRETAIRES DES S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE LE 05/01/05

CIRCULAIRE

N°6

Action

**12 janvier, contre la loi
FILLON :** p 2

**Préparation de la
rentrée 2005** p 2

Activités du S3

**Analyse des documents
préparatoires au CTPA**
p 3

Accès à la hors classe
p 4

Annexes

Annexes 1 et 2 p 5-6

**MERCREDI 12 JANVIER 14H 30
RASSEMBLEMENT ET
MANIFESTATION
DEVANT RECTORAT
CONTRE LA LOI FILLON**

**GREVE NATIONALE
EDUCATION ET
SERVICES PUBLICS
20 JANVIER**

Action

« Le problème que nous avons, c'est que les gens sont contents des services publics ». (Renaud Dutreil)

12 JANVIER, CONTRE LA LOI FILLON :

Le 12, le ministre présente son plan. La section académique du SNES a fait la proposition d'un rassemblement ou d'une manifestation ce jour là pour montrer notre opposition à ce projet, notre volonté qu'il soit retiré et que des négociations sérieuses, prenant en compte les besoins réels de la société, soient entamées.

Notre appel est repris par la FSU, la CGT et le SNLC FO.

Nous appelons donc à un rassemblement et manifestation

MERCREDI 12 JANVIER 14H30 DEVANT LE RECTORAT DE LILLE.

Le constat du 7 est que l'action a été réussie là où des débats préalables avaient été menés. Il faut poursuivre les réunions sur la loi Fillon et ses conséquences. Les S1 sont invités à prendre contact avec les S2 et le S3 pour animer ces réunions. Rappelons encore une fois que l'intérêt d'une action militante ne se mesure pas seulement au nombre des participants, et qu'il faut mener le débat partout, même là où il est le plus difficile.

Communiqué SNUIPP 59

Le Conseil syndical du SNUipp-FSU Nord réuni le 21 décembre s'est prononcé à l'unanimité pour appeler à un rassemblement le mercredi 12 janvier. Il nous semble qu'au delà de l'unité syndicale que nous devons construire, c'est l'unité avec la profession que nous devons viser. Après le vote au CSE et le rejet du projet de loi, il nous paraît difficile de ne pas voir toutes les orgas appeler à ce rassemblement. Si cela devait être le cas, nous pensons que nous devons, encore une fois, en prendre acte. Mais nous ne pouvons pas attendre que l'unité de « façade » ou à « minima » se fasse pour agir. Nous pensons que ce rassemblement entre dans la logique du vote du CSE et s'inscrit dans un calendrier d'action avec la carte scolaire et la grève du 20.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2005

GREVE NATIONALE EDUCATION ET SERVICES PUBLICS LE 20 JANVIER

La situation sera très difficile dans la plupart des établissements, il est donc important de disposer d'un maximum d'informations pour informer les collègues. Les principaux et proviseurs disposent désormais d'éléments précis pour la rentrée, qu'il faut demander et diffuser.

- Le chiffre le plus important est celui des effectifs prévus à la rentrée, il permet de définir les structures.
- Demander des informations sur les suppressions envisagées par le chef d'établissement qui devra les présenter en CA : postes, divisions, options.
- Faire une évaluation sur les conséquences des suppressions en termes d'effectifs par classes, options et respect des enseignements obligatoires.
- Prendre l'heure d'info syndicale pour débattre de l'action à mener.

Il est important de faire remonter rapidement aux S2 et au S3 les informations, décisions des S1 et motions.

Manifestation du 20 janvier :

L'intersyndicale qui se réunira le 5 janvier en déterminera les modalités.

Pour préparer cette manifestation qui portera sur les salaires et la loi Fillon, mais aussi sur les suppressions d'emplois, il est important médiatiquement de donner un aperçu concret des conséquences des mesures envisagées. Une suggestion : une banderole par établissement avec par exemple les suppressions envisagées et des données sur les effectifs.

Nous faisons également appel à toutes les imaginations : faites remonter vos idées de slogans, de chansons, de visuels (pancartes, auto-collants, etc...) et d'organisation de la manif.

Activités du S3

ANALYSE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES AU CTPA

L'évolution démographique	Les moyens	Le H /E et le taux d'HSA
<p>Total 1^{er} degré (maternelles et élémentaires) : +1463 en 2 ans : +2332 1^{er} degré élémentaire: augmentation du nombre d'élèves : + 2046 en 2 ans : + 3069</p>	<p>Pour la compréhension du tableau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les moyens sont définis en heures, qui se décomposent en heures postes et en heures supplémentaires. HSA • les moyens de remplacement ne sont pas comptabilisés. • Un ETP stagiaire représente un total de 18 ou 36 h selon la fonction 	<p>H/E : ratio horaires/élève. Quand il est négatif, les moyens sont en diminution. Il s'agit évidemment d'une moyenne.</p> <p>Taux d'HSA : rapport entre heures postes et heures supplémentaires.</p>
<p>Total 2nd degré : - 8225 élèves soit une diminution de 2,62 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • - 895 postes (885+10 ETP stagiaires), soit – 15 848 heures poste <p>Evolution par rapport au stock de moyens : - 3,21 % A cela s'ajoutent 5 suppressions pour les conseillers d'orientation.</p>	
<p>Collège - 4987 élèves soit une diminution de 3,19 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • - 7862 heures-poste(- 3,9 % hors Segpa) soit - 433 postes Nord : - 260 - 3 stagiaires PdC : -168 - 2 stagiaires • -24 en SEGPA (-7 pour le Nord et – 17 pour le 62) 	<ul style="list-style-type: none"> • H/E : - 0,0066 soit - 0,4 % • % HSA : + 0,21 % • dont 0.15% pour le Nord et 0,29% pour le 62
<p>LP : - 458 élèves soit une diminution de 0,85 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • - 887 heures-poste (- 0,86 %) soit - 49 postes • % HSA : + 0,06 % 	<ul style="list-style-type: none"> • H/E : - 0,0043
<p>LEGT : -2309 élèves soit une diminution de 2,97 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • - 6667 heures-poste (- 4,26 %) soit – 384 postes - 5 stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • H/E : - 0,0163 mais si on compare avec TPE et STG : + 0,0024 • % HSA : + 0,38 %
<p>STS : -252 élèves</p>		
<p>CPGE : - 29 élèves</p>		

Conclusion :

-la perte de postes est supérieure à la baisse démographique. Il n'y a donc aucun cadeau pour l'académie, contrairement aux affirmations du recteur.

-en 2 ans, le primaire a gagné 2332 élèves et perdu 49 postes

-cette année, ce sont les lycées qui paieront le tribut le plus lourd.

-Le H/E en lycée ne s'améliore que par la disparition des TPE et la réforme des STG, et en fait il se dégrade partout.

- **Au total, disparition en moyenne de 1,3 postes dans les collèges du Pas de Calais, 1,7 dans les collèges Nord et près de 5 par lycée de l'académie.**

L'analyse du tableau montre donc qu'il s'agit d'aller au delà de la seule baisse démographique : le recteur met en musique l'essentiel de la réforme Fillon : réduire le nombre des fonctionnaires, au prix de la casse du service public d'éducation.

AGREGES, CERTIFIES, CPE, PLP, Certifiés d'EPS

Groupe de travail académique sur l'accès à la hors classe : des propositions inacceptables, rejetées par toutes les organisations syndicales !

Les notes de service sur l'accès à la hors classe sont parues, en novembre pour les agrégés et le 16 décembre pour les autres corps, et, dans le cadre de la déconcentration chère à ce gouvernement, elles donnent beaucoup de liberté et introduisent en particulier un barème spécifique pour la valeur professionnelle en dehors des notations administratives et pédagogiques.

Un groupe de travail a eu lieu au rectorat le lundi 3 janvier. A cette occasion, le rectorat nous a exposé l'état de ses propositions (élaborées avec les IPR et les chefs d'établissement) mais ne nous a remis aucun document malgré les annonces faites en début de séance. Il a affirmé en préambule que l'accès à la hors classe était lié au mérite contrairement au protocole d'accord de 1989 qui, en instituant la hors classe, précisait qu'il s'agissait d'une poursuite normale de carrière pour tous les collègues.

Pour le rectorat, il ne s'agirait que de modifications mineures pour être en conformité avec un arrêt du Conseil d'Etat stipulant que, pour le changement de grade, seule la « valeur professionnelle » doit être utilisée et que tous les collègues remplissant les conditions doivent être examinés.

Les propositions introduisent en réalité un bouleversement. Elles peuvent être résumées ainsi :

- pour tous, les points de « valeur professionnelle » sont partagés à égalité en valeur reconnue par les IPR et en valeur reconnue par le chef d'établissement. Ces points seraient accordés en fonction d'une grille d'évaluation sur des activités « non prises » en compte dans l'évaluation habituelle (sic) ; à aucun moment il n'a été envisagé par l'administration de communiquer aux personnels et à leurs élus ces grilles d'évaluation complétée car il s'agit bien de laisser à la discrétion des IPR et des chefs d'établissement la possibilité de donner suffisamment de points pour permettre de réserver l'accès à la hors classe aux choix de la hiérarchie et sans aucune transparence.
- pour les autres corps que les agrégés, bénéficiant encore d'un barème national, le barème proposé par le rectorat prend appui sur celui des agrégés pour tout ce qu'il a de négatif, mais les garanties qu'il offre (ancienneté dans le 11^{ème} échelon, points de concours, bonification ZEP) disparaissent au titre de la « liberté » du rectorat ! En effet, une des propositions a été de ne donner qu'un point par année dans le 11^{ème} échelon avec une limite à 7 points au bout de 6 ans et aucune bonification pour l'accès à la hors classe. Avec des bonifications pour la « valeur professionnelle » s'échelonnant de 10 à 60 points, il est clair que pour la majorité des collègues l'accès à la hors classe deviendra impossible.

C'est pourquoi les organisations syndicales présentes ont annoncé, après une suspension de séance, leur rejet pur et simple des propositions faites, leur demande à garder un groupe de travail unique pour tous les corps et la fourniture par le rectorat d'autres propositions avant le prochain groupe de travail.

La mobilisation de tous les collègues sera indispensable. Le ministère est passé en force et le rectorat peut être tenté de faire de même. Le système présenté non seulement est injuste et inacceptable mais il va, en faisant accéder des collègues encore jeunes, bloquer les possibilités futures de promotion. Pour des milliers de collègues, cela signifie une baisse considérable des salaires en fin de carrière et des pensions.

Le ministre qui présente sa loi le 12 janvier est le même qui supprime 900 postes dans l'académie. Il a les mêmes objectifs.

A l'appel du SNES et la FSU, de la FERC CGT et du SNLC FO

RASSEMBLEMENT LE 12 JANVIER 14h 30 DEVANT LE RECTORAT

Après la Sécu, les retraites et la décentralisation, le gouvernement a décidé de casser le service public d'éducation. Le 7 décembre, la FSU avait appelé à la grève contre le rapport Thélot et les projets du ministre. Ceux-ci ont été confirmés lors du Conseil Supérieur de l'Education, malgré le rejet unanime (sauf CFTC) des organisations syndicales. Le MEDEF a voté pour.

Sourd à tout dialogue, Fillon présente en conseil des ministres un projet de loi, qui s'inscrit explicitement dans les objectifs de Lisbonne qui visent à rendre l'individu responsable de sa formation et à réduire les coûts de la formation initiale.

Il reprend les propositions les plus dangereuses du rapport Thélot :

Pour les élèves

- un **socle commun réducteur** dont sont absents cultures technique, artistique et sportive. La culture « humaniste » rajoutée sous la pression reste floue. Ce socle commun est l'objectif non seulement du primaire, **mais aussi du collège**, sans obligation de résultat final, avec le transfert des missions de la formation initiale à la formation « tout au long de la vie » .
- Un **collège à plusieurs vitesses**, avec une offre réduite pour les élèves en difficulté, le développement de l'alternance dès la 4^{ème}, un développement selon les « talents » et les goûts des élèves, ce qui mène à la multiplication des dispositifs dérogatoires et l'abandon des programmes nationaux.
- Une responsabilisation accrue de l'élève, seul responsable de ses échecs. La remédiation se fait par redéploiement des moyens (disparition de l'ATP et des IDD sans rétablissement des horaires disciplinaires).
- L'instauration du **contrôle continu** pour les examens
- En lycée, **suppression de la seconde option**, mettant ainsi en concurrence LV2, SES, langues anciennes et les enseignements artistiques.
- Création d'un Haut conseil de l'Education dont les membres, nommés par le pouvoir politique, seront juges et parties, chargés en même temps de la définition des programmes et de leur évaluation !

Pour les personnels :

- diminution des recrutements à l'horizon 2007- 2011. Des suppressions massives sont d'ores et déjà inscrites dans le futur. La fin annoncée du concours national, avec la mise en place d'une définition régionale des besoins et des recrutements. **La fin du mouvement national.**
- La formation continue réduite et imposée en dehors du temps de travail. Silence sur le congé formation.
- **Le remplacement à l'interne**, avec obligation d'assurer 72 heures annuelles, non comprise l'HSA imposable dans le service, payées en HSE, et financé par la disparition des heures de décharges (labo, cabinet, première chaire...). La flexibilité gratuite en somme !
- Le **retour de la bivalence** au collège
- Renforcement de l'**autoritarisme**. Est institué un Conseil pédagogique, nommé par le chef d'établissement, qui pilotera le projet d'établissement, l'orientation, l'organisation des enseignements et le contrôle individuel des pratiques pédagogiques. C'est une hiérarchie intermédiaire qui est mise en place, le chef d'établissement recevant une carotte, la possibilité de choisir les bénéficiaires de la hors classe.

A Lille comme à Paris, les objectifs sont clairs :

pour réduire budget de l'Etat et déficits, pour favoriser les plus riches par la baisse de l'impôt, il faut :

- diminuer rapidement les effectifs de la Fonction Publique d'éducation
- diminuer les coûts en excluant les élèves et en réduisant les formations.

Nous ne laisserons pas casser le service public d'éducation

Éducation – Culture – Société
Rencontres **E.C.S.** de **R**oubaix

Une initiative de la F.S.U.



Samedi 22 janvier 2005

De 10h à 22h

Centre Aéré de Roubaix – Vélodrome - entrée face au lycée Van Der Meersch

Laïcité ! Mixité ! Egalité !

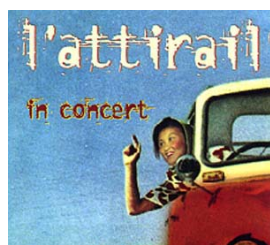
Débat avec Leïla BABES, Evelyne ROGNON...

Services Publics et Projet Constitutionnel Européen

Confrontation avec Alain LIPIETZ, Yves SALESSE, Francis WURTZ, Gilles PARGNEAUX

Quelle école pour quelle société ?

Forum avec Stéphane BONNERY, Frédérique ROLET, Régine TASSI...



Groupe qui mêle les repères musicaux pour faire défiler les couleurs yiddishs et les sonorités orientales.

PADIK & GLOB

Trio qui allie dissonances et résonances actuelles : allure et célérité pour un rock adulte consentant.

En partenariat avec



Les Amis du
Monde Diplomatique

